

Chers étudiants,
Chères étudiantes,

Merci d'avoir choisi la faculté de médecine de Créteil pour votre affectation en PACES.

L'équipe pédagogique et les personnes en charge de l'information et de l'orientation à l'université se mobilisent pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Pour cela, nous vous proposons un travail de réflexion sur votre projet professionnel, à mener pendant vos vacances scolaires. Sont concernés les étudiants primants et doublants.

Cette réflexion s'effectue à partir de deux documents :

- 1 - Un [questionnaire](#) en ligne : « Mon projet professionnel ».
- 2 - Une fiche au format Word en téléchargement, à compléter et à sauvegarder sur votre espace personnel Office 365 : « Ma PACES et moi ».

Lorsqu'on s'inscrit en PACES, il est absolument indispensable d'envisager une orientation optionnelle.

A Créteil, environ 1100 à 1200 étudiants sont inscrits. Pour rappel, le Numérus Clausus de l'année universitaire 2015-2016 était, pour chaque filière :

- Médecine : 155 places
- Odontologie : 16 places
- Pharmacie : 56 places
- Maïeutique : 10 places
- Kinésithérapie : 24 places dans les hôpitaux publiques et entre 10 et 20 pour les établissements privés
- Ergothérapie : 16 places
- Manipulateur en électroradiologie médicale : 8 places

Ainsi, toutes filières confondues, les chances de réussite sont de moins de 20%.

La réflexion autour de votre projet doit commencer dès le début de l'année de PACES, pour choisir votre concours lors du second semestre, ou pour envisager une réorientation à l'issue du premier ou du second semestre. Ces procédures commencent dès le 1^{er} semestre, mais dans un cadre très contraint, avec des dossiers de candidature et des quotas de places.

Un ED spécifique sur le projet professionnel, obligatoire, vous sera proposé au cours du premier semestre.

Lors des procédures de réorientation en fin de premier semestre, et en fin d'année de PACES pour toute demande de doublement, un dossier sur votre projet professionnel vous sera demandé. Il sera constitué du document « Ma PACES et moi » et de documents issus de votre Portefeuille de Compétence (PEC), présenté lors des séances d'ED.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de compléter l'ensemble des documents demandés dans ce courrier.

Bien cordialement,
Jeanne Tran Van Nhieu, responsable de la PACES

